



Toutes les raisons d'être en grève le 27 mars



S.I.P

Service Infernal pour les Personnels

Le ministre a présenté le Service des impôts des particuliers (SIP) comme l'élément central de la fusion devant permettre de rendre un meilleur service aux contribuables. Il s'est aussi voulu rassurant pour les personnels, quant aux conditions de sa mise en œuvre.

Mais cette réforme s'installera dans un contexte de poursuite des suppressions d'emplois qui conduira à une réduction des moyens de fonctionnement des services et à une dégradation des conditions de travail et d'exercice des missions.

Un projet illusoire pour les contribuables !

Pour le ministre, l'axe prioritaire de la réforme est la constitution d'un service fiscal unifié aux particuliers», plus simple, plus lisible et plus performant. Le contribuable aurait donc un interlocuteur fiscal unique ! Et bien non !

Les SIP seront situés dans les résidences où existent un centre des impôts et une trésorerie. Mais il n'y aura pas autant de SIP qu'il existe de CDI car certains d'entre eux ne couvrent pas des circonscriptions où se situent des trésoreries. Le projet prétend, afin de rassurer les élus locaux et les populations, ne pas avoir pour objectif la fermeture de trésoreries. Les trésoreries hors la résidence du CDI conserveront donc leurs compétences en matière de recouvrement et se verront attribuer des missions, « simples » d'assiette à l'image des « compétences croisées », sans création d'emplois supplémentaires.

En fait, les contribuables auront donc un traitement différent selon qu'ils habitent dans la commune du CDI ou une commune extérieure. Ce manque de cohérence du projet avec ses objectifs affichés le rend précaire. Comme l'est le réseau de proximité des trésoreries. En effet, dans le contexte des suppressions d'emplois et le transfert vers un pôle de recouvrement dans chaque direction des créances dites « complexes » les trésoreries vont se vider d'une partie de leurs missions et de leur capacité à les exercer. Il donc probable que, peu à peu, elles disparaissent au profit des SIP. Le service public de proximité ne serait donc plus garanti.

Un exercice périlleux des missions

Le Ministre affirme avec force qu'aucune mission ne sera remise en cause, l'objectif de la fusion serait de changer l'organisation pour mieux exercer l'ensemble des missions des deux administrations : les complémentarités seraient mieux utilisées et mises en valeur !

Mais personne n'est dupe ! Les nouvelles entités seront vite jugées en fonction d'indicateurs fondés sur une logique coût/rendement poussée à son paroxysme pour obtenir de nouveaux gains de productivité .

La liste des tâches et des missions du CDIF et de la Trésorerie qui s'ajouteront aux tâches d'assiette du CDI est connue ! C'est en soi un défi à la raison ! Mais le nombre des emplois issus des trésoreries reste inconnu alors qu'il est certain que les suppressions d'emplois se poursuivront et qu'elles n'épargneront aucun service.

A l'image de ce qui s'est fait dans le SIE (Service des impôts des entreprises) le regroupement de l'assiette et du recouvrement, la séparation de la gestion et du contrôle et l'intensification du travail risquent vite de conduire à des dérives par des simplifications ou abandon de tâches.

Des efforts importants sans reconnaissance

Un seul point d'accord s'est fait jour avec le ministre: les agents devront fournir beaucoup d'efforts dans le cadre de cette réforme pour acquérir la connaissance et la technicité nécessaires à la réalisation de leurs nouvelles tâches.

Si les modalités de la formation, contenu et calendrier, ne sont pas encore connues il est évident qu'elle devra vraiment être de très haut niveau et très large ; il conviendra impérativement d'assimiler des procédures, des législations, des règlements nouveaux (recouvrement ou assiette, systèmes déclaratifs...) mais aussi de s'adapter à une multitude d'outils informatiques.

Les agents devront rapidement être très polyvalents, sans que leurs nouvelles qualifications ne soient véritablement reconnues, ni que leur rémunération augmente.

M. Woerth tente de les rassurer en affirmant qu'ils absorberont cette réforme en fonction de leurs compétences antérieures et à leur rythme. Certes, au démarrage du SIP, chaque agent exercera principalement l'activité professionnelle de son service d'origine. Mais les réalités du rapport charges/emplois, celles du quotidien des services qui viendront à peine d'absorber la réforme CDI/CDIF, laisseront très peu de marges de manœuvre. Il faudra parer au plus pressé et satisfaire les indicateurs, au rythme d'un calendrier infernal.

Un calendrier infernal....avec moins d'effectifs

Le cycle des différentes tâches sera tel que les agents seront en zone rouge toute l'année. Les conséquences négatives se feront vite sentir en matière d'organisation et de conditions de travail. L'organisation théorique en structure interne – « accueil/gestion – expertise/recouvrement – contrôle – cellule comptable » a peu de chance de résister à l'épreuve des faits car cette organisation du travail ne peut être crédible qu'avec les moyens humains pour la faire vivre. L'exigence à la fois d'une polyvalence très forte et du maintien de spécialistes relève d'une mission impossible.

... et de fortes inquiétudes sur les droits des agents

Dans ce contexte d'organisation du travail à flux tendu, l'administration risque de revoir radicalement les « règles de vie » en affichant l'intérêt du service : les droits à congés, à autorisations d'absence,

aux horaires variables, à la formation, pourraient bien souvent être remis en cause au détriment du choix individuel de l'agent. Une première illustration : la suppression des jours comptables.

Ces mêmes questions se posent pour les agents qui demeureront dans les trésoreries hors résidence avec l'incertitude supplémentaire de l'avenir de leur service.

En résumé la réforme du ministre pour les particuliers, c'est :

- ✓ la confusion pour un grand nombre de contribuables ;
- ✓ la confusion sur le champ de compétences entre SIP, trésoreries hors résidence et pôle de recouvrement complexe ;
- ✓ un calendrier de charges infernales tout au long de l'année mettant les agents sous pression avec encore plus d'indicateurs, ce qui dégradera les conditions de travail ;
- ✓ une polyvalence quasi-impossible ;
- ✓ des suppressions d'emplois et de structures soit par regroupement de centres des impôts ou par la disparition de trésoreries vidées d'une partie de leurs missions ;
- ✓ aucune reconnaissance pour les personnels : zéro pour les agents de la DGI, une harmonisation faible pour ceux de la DGCP étalée sur trois ans ;
- ✓ aucune assurance sur le maintien des droits et garanties des agents ;

Le ministre refuse toute négociation sur le fond et impose son choix d'organisation. Il a refusé de prendre en compte les propositions alternatives de la CGT qui conduisaient à un projet cohérent de développement du service public en direction des usagers, alliant à la fois le respect de la qualité des missions et le service de proximité.

C'est pourquoi le SNADGI-CGT et le SNT-CGT appellent les personnels à :

- ▶ **se rassembler dans l'unité la plus large ;**
- ▶ **s'inscrire dans toutes les initiatives prises au niveau de la Fonction publique ;**
- ▶ **être massivement dans la grève le 27 mars prochain.**